



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir que Mrs. DEPAS Marc-Antoine et DEPAS Pierre-François, demeurant Rue de Fauconval, 141 et 143 à 1367 Ramillies ont introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis Rue de Fauconval, 145 et cadastré sous Ramillies, 7^{ème} Division Huppaye, Section C, n^{os} 249/F, 249/G, 249/H, 250/G et 252/D.

Le projet consiste à REGULARISER LA CONSTRUCTION D'UNE ANNEXE, CREER UN SECOND LOGEMENT ET CREER UN BUREAU, et présente les caractéristiques suivantes :

Art. R.IV.40-2 §1er [...] sont soumises à une annonce de projet [...] les demandes de permis d'urbanisme relatives aux actes et travaux suivants [...] :

2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **25/05/2018** au **08/06/2018** au Collège communal, par courrier ordinaire (adresse voir ci-dessous) ou par mail à l'adresse urbanisme@commune-ramillies.be.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courriers électroniques sont identifiés et datés.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Ramillies – Service Urbanisme, Avenue des Déportés, 48, les lundis et vendredis de 9h à 12h. Une permanence sera organisée le samedi 26/05/2018 de 9h30 à 12h.

Des explications sur le projet pourront être obtenues auprès la personne désignée à cette fin.

Affichage de cet avis du **18/05/2018** au **08/06/2018** inclus.

À Ramillies, le 15/05/2018,

Par le Collège,

Pour la Directrice générale absente,
La Directrice générale ff,

A. SERVAIS



Le Bourgmestre,

D. DEGRAUWE